



C. I. P. France -MEXIQUE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Constitutive du CIP FRANCE – MEXIQUE tenue le 11 avril 2009 à 10h30 au Novotel de Chambéry

1. Constitution officielle de l'association : « CIP FRANCE – MEXIQUE »

Christian CHALLIER retrace en quelques mots l'origine de la création de ce CIP. Ses fonctions passées de Chairman du YEP du D1780 lui ayant permis de nouer de nombreux contacts avec ses homologues mexicains, lors des conférences internationales EEMA, et son attirance personnelle pour ce pays, lui ont donné l'idée de proposer la création du CIP France-Mexique. Après accord de Bernard MARCE, Gouverneur élu du D1780, et diffusion élargie de l'information, dix-neuf rotariens, deux clubs du D1780, et le D1780, ont manifesté leur souhait d'être membres du CIP.

Les personnes présentes ou ayant donné un pouvoir sont :

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Procuration
MARCE	Bernard	Gouverneur Elu 2009-2010 du D1780	oui	
PEILLEX	François	Pdt Club de Montmélian La Savoie- D1780		
GOURDOL	Yves	Pdt Club de Romans		
ALLARD	Régis	Gouverneur élu 2010-2011 du D1780	Excusé	
ANDRE	Robert	PDG 2004-2005 du D1760	oui	
BELLEMIN-NOËL	Bernard	PDG 2000-2001 du D1780		
BONAZ	Maurice	Pdt 2007-2008 - Montmélian La Savoie	oui	
BRIAND	Anselme	YEO du D1690		oui
CHALLIER	Christian	Pdt 2000-2001 - Montmélian La Savoie YEO 2004-2007 du D1780	oui	
COSTECALDE	Pierre	YEO du D1740		oui
DIKSA	John	Past Pdt – Grenoble Grésivaudan – D1780		
DUROU	Jean-Pierre	PDG 2005-2006 du D1740		oui
FRANCOISE	Paméla	YEO 2007-2010 du D1780		oui
GAIME	Jean-Pierre	Club de Chambéry	Excusé	
IMBERT	Charley	Gouverneur 2008-2009 du D1780		oui
KOSTITCH	Jacques	Past YEO du D1780		oui
LIDOME	Jacques	Pdt élu 2009-2010 Club de Chambéry	oui	
MORNAND	François	PDG 2006-2007 du D1780	Excusé	
ODET	Jean-François	Club de Nîmes - D1760 Team leader EGE avec Mexique		oui
RIVOLTELLA	Auguste	Club de Parentis Pays de Born – D1690		oui
TABARIN	Xavier	Webmaster du D1780		oui
VILLEVAL	Jean	Pdt 2007-2008 – Ferney-Voltaire – D1710	oui	

Quinze personnes étant présentes ou représentées, l'Assemblée peut valablement siéger.

2. Examen et adoption des Statuts

Le projet de statuts ayant été envoyé à l'ensemble des participants qui ont donc pu en prendre connaissance, Christian propose de passer directement aux questions ou remarques.

Q : Ces statuts sont-ils identiques aux autres statuts des CIP qui existent déjà ?

R : Oui, effectivement, rien n'a été inventé. Nous avons repris les statuts types des CIP ;

Jean VILLEVAL fait part de ses observations concernant certains points dont la rédaction peut permettre des interprétations divergentes ; il est alors proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Article 2 – Objet : 2 ème point : Le développement et l'expansion du Rotary International dans l'esprit des idéaux du Rotary International tel que celui-ci est défini par ses propres statuts *et favoriser les échanges entre clubs.*
- Article 2 – Objet : 4 ème point : *Favoriser les Actions d'Intérêt Public Mondial* et toutes autres actions visant à renforcer les liens d'amitié et de service tels qu'ils résultent des statuts du Rotary International.
- Article 3 – Siège social : Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, *sur proposition du Président*, sous réserve de la ratification ultérieure par l'Assemblée Générale
- Article 7 – Radiation : Le Conseil a la faculté de prononcer la radiation d'un sociétaire, soit par défaut de paiement de sa cotisation 3 mois après son échéance, soit pour motifs graves. *Le cas échéant, il doit requérir l'intéressé de fournir toutes explications.*
- Article 8 – Responsabilité des membres : *L'Association répond des engagements contractés en son nom,*
- Article 9 – Conseil d'administration : L'Association est administrée par un conseil composé d'un *maximum de neuf membres* les membres sortant sont désignés par le sort (*3 à l'issue de la première année*).
- Article 10 – Faculté pour le conseil de se compléter : Ces nominations *seront soumises à la ratification* de l'Assemblée Générale Ordinaire des Sociétaires.
- Article 11 – Bureau du Conseil : *Le bureau comprend un Président, un Vice-président, un Secrétaire, et un Trésorier.*
- Article 22 – Ressources : Pour la première année d'exercice de l'Association, les cotisations sont fixées de la manière suivante :

<i>Membres de droit (District)</i>	: 300 €
<i>Membres actifs (Rotary Club)</i>	: 70 €
<i>Membres actifs (Rotariens)</i>	: 15 €
<i>Membres correspondants</i>	: 15 €

Ces modifications étant prises en compte, les Statuts sont adoptés à l'unanimité.

Il est précisé que les Clubs sont adhérents parce qu'ils sont personnes morales, investis d'une personnalité juridique en tant qu'association 'Loi 1901' (ils sont représentés par leur président), et les Rotariens comme les non Rotariens du reste, sont adhérents à titre personnel.

3. Examen et adoption du Règlement Intérieur

Le même souci de rigueur dans la rédaction conduit à apporter les modifications suivantes au projet :

Article 2 : supprimé

Article 4 : devient Article 3 : *Le Président réunit le Conseil d'Administration aussi souvent que nécessaire.*

Article 5 : devient Article 4 : *Le Président du Conseil d'Administration* convoque l'Assemblée Générale une fois par an

Article 6 : devient Article 5 : *Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution ni salaire.*

Ces modifications étant prises en compte, le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

4. Election du Conseil d'Administration

Christian propose que les présents à la présente assemblée fassent partie du conseil d'administration.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Sont donc élus administrateurs :

- Bernard MARCE – Club de Annonay (Ardèche)
- Robert ANDRE – Club de Serres – Vallée du Buech (Hautes Alpes)
- Maurice BONAZ – Club de Montmélian La Savoyarde (Savoie)
- Christian CHALLIER - Club de Montmélian La Savoyarde (Savoie)
- Jacques LIDOME – Club de Chambéry (Savoie)
- Jean VILLEVAL – Club de Ferney Voltaire (Ain)

Réunion du Conseil d'Administration : élection du Bureau

Le bureau est élu à l'unanimité, et est constitué de :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - Président : | Christian CHALLIER |
| - Vice-Président : | Robert ANDRE |
| - Secrétaire : | Jean VILLEVAL |
| - Trésorier : | Maurice BONAZ |
| - | |

Mandat est donné au Président pour accomplir toutes les démarches administratives de déclaration de l'Association, et mandat est donné au Trésorier pour ouvrir un compte bancaire.

5. Objectifs 2009/2010.

- Signature de la Charte :
Selon le souhait de Frank DEVLIN, Past Président International 2000-2001 du Rotary, elle devrait avoir lieu à Mexico en Avril 2010 ; Christian CHALLIER propose d'organiser le voyage pour la section française, durant la période où se déroulera l'EGE du District 1780, dont il sera le team-leader ; les dates précises restent à définir.
- Echanges de jeunes.
Un grand nombre de membres du CIP, tant dans la section française que dans la section mexicaine, étant YEO de leur district, le développement des Echanges de Jeunes se trouvera facilité par les relations qui seront nouées dans le cadre du CIP
- AIPM
Il est rappelé que les AIPM sont du domaine de la responsabilité des clubs ; le rôle du CIP étant principalement de faciliter contacts et rapprochements.
- EGE
Un EGE est programmé en avril 2010, entre le District 1780 Rhône Alpes Mont-Blanc, et le District 4190 (Vera Cruz) ; les autres districts français ayant un projet d'EGE avec le Mexique seront recensés prochainement.
- Réunion des deux sections du CIP
Une réunion minimum annuelle des deux sections devra être programmée, alternativement au Mexique et en France ;
- Enquête à mener
Un recensement devra être effectué auprès des clubs français pour connaître ceux qui ont des relations ou échanges avec les clubs mexicains, en vue de les aider dans leurs démarches, et développer les liens entre clubs contacts.

Le secrétaire
Jean VILLEVAL

Le Président
Christian CHALLIER